



Conseil d'Administration du 7 octobre 2014

Délibération n°2014-12

Objet : Modification du dossier de réalisation de la ZAC Jacquard-Gachet et du Programme des Equipements Publics.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R311-7 et R311-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°186 du 22 juin 2009 portant création de la Zone d'Aménagement Concerté Jacquard-Gachet sur la Commune de Saint Etienne ;

Vu la délibération de la Ville de Saint Etienne du 6 octobre 2014 au titre de l'article R311-7 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le dossier de réalisation modifié de la ZAC Jacquard-Gachet et du Programme des Equipements Publics ;

Vu le rapport de présentation n°2014-12 et après avoir entendu l'exposé du Directeur Général,

1/1

Le Conseil d'Administration :

- approuve les principes du présent projet de modification du dossier de réalisation de la ZAC Jacquard-Gachet et de son Programme des Equipements Publics ;
- autorise le Directeur Général :
 - à solliciter Madame la Préfète pour approuver le Programme des Equipements Publics modifié ;
 - à signer tous les actes et toutes décisions s'y référant.

Délibération préparée par
le Directeur Général soussigné,


Pascal HORNUNG

Adoptée par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 7 octobre 2014
Le Président du Conseil d'Administration,


Gaël PERDRIAU